



## L'entretien prénatal précoce est fait pour vous

Devenir parents est un grand bouleversement et il est important de s'y préparer dès le premier trimestre et tout au long de la grossesse.

L'entretien prénatal précoce est un moment privilégié d'écoute et de partage au cours de votre grossesse. Aucun examen médical n'est réalisé, c'est un rendez-vous distinct d'une consultation médicale.

C'est un temps d'écoute, d'échange et de partage d'informations.

L'entretien prénatal précoce fait désormais partie des rendez-vous obligatoires de votre suivi de grossesse. C'est un entretien individuel ou en couple. Il est réalisé par une sage-femme libérale, hospitalière ou de PMI ou par un médecin.

La durée habituelle de l'entretien est de 45 minutes à 1 heure et il peut être effectué à domicile ou dans un centre de Protection maternelle et infantile (PMI). Ce temps d'échange peut être utilisé pour vous présenter les missions de la PMI.

Préparer l'entretien permet de lister tous les points que vous souhaitez aborder.

Votre sage-femme pourra vous orienter si besoin et avec votre accord, vers d'autres professionnels : médecin spécialiste, psychologue, assistante sociale...

### CE QU'IL FAUT SAVOIR

- ▶ **L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE** est un temps d'échange et d'informations en dehors d'une consultation médicale, avec une sage-femme ou un médecin.
- ▶ **POURQUOI ?** Pour répondre à vos besoins, vos questions, vos inquiétudes...
- ▶ **QUAND ?** à partir du 4<sup>e</sup> mois ou à n'importe quel moment de la grossesse.
- ▶ **OÙ ?** à votre domicile à l'hôpital ou dans un lieu de consultation.
- ▶ **COÛT ?** il est pris en charge à 100 % par la CPAM.



LE DÉPARTEMENT

VOUS ATTENDEZ UN ENFANT  
Préparons ensemble sa venue

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur

**var.fr**

[social/enfance-famille/suivi-des-femmes-enceintes](http://social/enfance-famille/suivi-des-femmes-enceintes)



## **Vous attendez un enfant**

**Nous avons eu connaissance de votre déclaration de grossesse par la Caisse d'allocations familiales ou la Mutualité sociale agricole. Les sages-femmes de la Protection maternelle et infantile, qui est un service du Conseil départemental du Var, se tiennent à la disposition des futurs parents pour des informations, une écoute, un soutien, un conseil, une consultation...**

**C'est avant la naissance qu'il est important de poser vos questions.**

**Vous pouvez faire appel à elles.**

## **Où rencontrer une sage-femme ?**

La sage-femme peut vous recevoir lors d'une consultation au service de PMI de votre territoire ou se rendre à votre domicile pour répondre à toutes vos questions.

### **► ELLE VOUS INFORMERA SUR :**

- le déroulement de la grossesse,
- la préparation à la naissance,
- votre séjour à la maternité,
- l'aide au sevrage tabagique,
- la contraception,
- les différents modes de garde...

### **► ELLE VOUS CONSEILLERA SUR :**

- l'hygiène de vie, l'alimentation, le repos,
- l'allaitement maternel,
- la préparation des biberons,
- la rééducation périnéale,
- l'organisation de votre retour à la maison avec votre bébé...

### **► ELLE VOUS RENSEIGNERA SUR :**

- les différentes possibilités d'aide (prestations familiales, formalités administratives, congés maternité, auxiliaire de vie sociale).

**Pour bénéficier de la présence d'une sage-femme, prenez directement contact avec le service de Protection maternelle et infantile (PMI) de votre commune de résidence.**

► LA SEYNE-SUR-MER - SAINT-MANDRIER

**LA SEYNE-SUR-MER : 04 83 95 49 00**

► TOULON

**TOULON : 04 83 95 23 53**

► BANDOL - ÉVENOS - LA CADIERE - LE BEAUSSET - LE CASTELLET  
OLLIOULES - RIBOUX - SAINT-CYR - SANARY - SIGNES - SIX-FOURS

**LITTORAL SUD SAINTE-BAUME :  
04 83 95 27 60**

► BELGENTIER - BORMES - CARQUEIRANNE - COLLOBRIÈRES - CUERS  
HYÈRES - LA CRAU - LA FARLÈDE - LA GARDE - LA VALETTE - LA LONDE  
LE LAVANDOU - LE PRADET - LE REVEST - PIERREFEU - SOLLIÈS-PONT  
SOLLIÈS-TOUCAS - SOLLIÈS-VILLE

**VAL GAPEAU ILES D'OR :  
04 83 95 39 50**

► BESSE - CABASSE - CARNOULES - FLOSSANS - GONFARON - LE CANNET  
LE LUC - LE THORONET - LES MAYONS - PIGNANS - PUGET-VILLE

**CŒUR DU VAR : 04 83 95 19 35**

► CAVALAIRE - COGOLIN - GASSIN - GRIMAUD - LA CROIX-VALMER  
LA GARDE-FREINET - LA MOLE - LE RAYOL - PLAN DE LA TOUR  
RAMATUELLE - SAINTE-MAXIME - SAINT-TROPEZ

**GOLFE DE SAINT-TROPEZ :  
04 83 95 40 60**

► BAGNOLS - FRÉJUS - PUGET-SUR-ARGENS - LES ADRETS - LES ISSAMBRES  
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS - SAINT-AYGULF - SAINT-RAPHAËL

**VAR ESTÉREL : 04 83 95 40 33  
04 83 95 40 35**

► CALLIAN - FAYENCE - MONTAUXOUX - MONS - SAINT-PAUL  
SEILLANS - TANNERON - TOURRETTES

**FAYENCE : 04 83 95 33 82**

► AMPUS - BARGÈME - BARGEMON - BRENON - CALLAS - CHÂTEAUDOUBLE  
CHÂTEAUVIEUX - CLAVIERS - COMPS - DRAGUIGNAN - FIGANIÈRES  
FLAYOSC - LA BASTIDE - LA MARTRE - LA MOTTE - LA ROQUE-ESCLAPON  
LE BOURGUET - LE MUY - LES ARCS - LORGUES - MONTFERRAT  
TARADEAU - TRANS - TRIGANCE - VIDAUBAN

**AIRE DRACÉNOISE : 04 83 95 33 82**

► BARJOLS - BRAS - BRIGNOLES - BRUE-AURIAC - CAMPS - CARCÈS  
CHÂTEAUVERT - CORRENS - COTIGNAC - ENTRECATEAUX - ESPARRON  
FORCALQUEIRET - GARÉOULT - LA CELLE - LA ROQUEBRUSSANNE - LE VAL  
MAZAUGUES - MÉOUNES - MONTFORT - NANS-LES-PINS - NÉOULES - OLLIÈRES  
PLAN D'AUPS - PONTEVES - POURCIEUX - POURRIÈRES - ROCBARON - ROUGIERS  
SAINT-ANTONIN - SAINTE-ANASTASIE - SAINT-MARTIN - SAINT-MAXIMIN  
SAINT-ZACHARIE - SEILLONS - TAVERNES - TOURVES - VARAGES - VINS

**PROVENCE VERTE : 04 83 95 36 09  
04 83 95 36 12**

► AIGUINES - ARTIGNOSC - ARTIGUES - AUPS - BAUDINARD - BAUDUEN  
FOX-AMPHOUX - GINASSERVIS - LA VERDIÈRE - LES SALLES - MOISSAC  
MONTMEYAN - RÉGUSSE - RIAS - SALERNES - SAINT-JULIEN - SILLANS  
TOURTOUR - VERIGNON - VILLECROZE - VINON

**HAUT VAR VERDON : 04 83 95 36 09  
04 83 95 36 12**